

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES DE NAVIGATION DANS LE DST

ASSURER UNE VEILLE ACTIVE ET PERMANENTE :

- veille VHF des canaux 16 et 13
- veille auditive et visuelle

N.B. : Répondre sans délais aux appels du CROSS

EN ACTION DE PECHE :

- Ne pas gêner les navires en transit dans les voies du DST

N.B. Il y a gêne lorsqu'un navire est contraint de manœuvrer ou formule une plainte

- Ne pas chaluter en bœuf
- Ne pas pêcher en flottille

EN ROUTE LIBRE :

- Ne pas faire route vers une zone de pêche à contre-sens du DST
→ emprunter la ZNC (zone de navigation côtière) ou la ZST (zone de séparation du trafic), puis traverser la voie suivant un cap perpendiculaire à la direction générale du trafic

MAINTENIR SON AIS EN FONCTIONNEMENT

INFORMER LE CROSS DE :

- tout problème technique pouvant placer le navire en infraction (ex : problème d'émission AIS)
- tout événement susceptible d'affecter la sécurité de la navigation.